

Biodiversité

LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR MOBILISÉS

Une autre vie s'invente ici















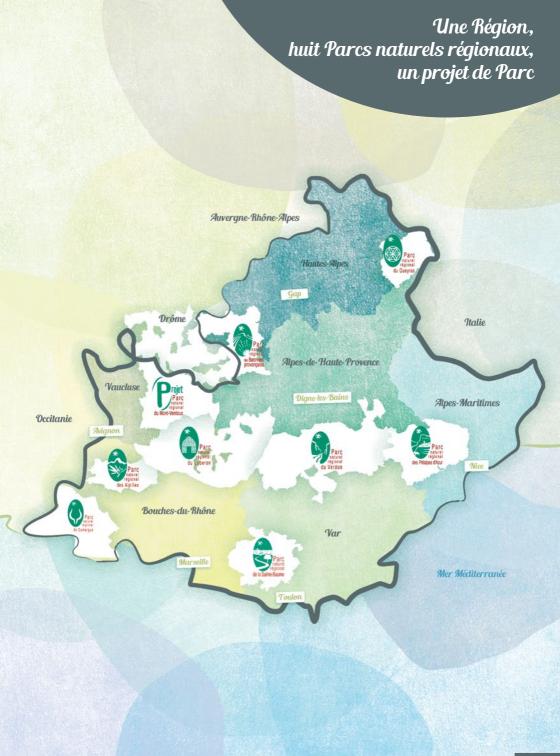






Sommaire

Préambule	6
Les Parcs, acteurs de la connaissance	8
L'amélioration des connaissances par des bases de données robustes	8
Des connaissances participatives avec des inventaires citoyens de la biodiversité	8
Trame Verte et Bleue : maintenir et restaurer les connectivités écologiques	. 11
Les Parcs, acteurs de la préservation	. 13
Changement climatique : la nécessaire adaptation	. 16
Des démarches agroécologiques de territoire	. 18
Préserver et faire vivre les milieux pastoraux.	. 20
Les Parcs, opérateurs régionaux pour la conservation des espèces menacées.	. 22
Des milieux forestiers diversifiés aux nombreux usages	. 24
Les Parcs, engagés pour la valorisation	26
Les Parcs, acteurs d'une gestion durable	29
Contacts	32





vec 50 % d'espaces boisés et près de 1 000 km de côte, la région Sud est un écrin de biodiversité entre mer et montagne. Les huit Parcs naturels régionaux – Alpilles, Baronnies provençales, Camargue, Luberon, Préalpes d'Azur, Sainte-Baume, Queyras, Verdon – bientôt neuf avec la création du parc du Mont-Ventoux, constituent un patrimoine exceptionnel.

« Hotspot » de biodiversité au niveau mondial, notre territoire régional est l'un de ceux où les effets du changement climatique s'expriment déjà.

J'ai adopté le Plan Climat « Une COP d'avance », pour faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur une région exemplaire. Pour préserver ce territoire unique, des solutions innovantes existent. C'est ainsi que j'ai doté la Région d'une Agence Régionale de la Biodiversité. Les Parcs ont naturellement inscrit dans leurs chartes les enjeux de la biodiversité. Je salue ici leur formidable travail de relais naturels pour la mise en œuvre des actions du Plan Climat. La Région Sud est d'ores et déjà, en partie grâce à ce partenariat, un exemple à l'international dans la sauvegarde de ses ressources naturelles.

Aux côtés des Parcs, la Région a une « COP d'avance ». Le Sud avance !

Renaud Muselier

Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur



a préservation de l'environnement est le fil conducteur de l'action des Parcs naturels régionaux. Le travail mené pour la préservation de la biodiversité transcende toutes les missions des Parcs et constitue le plus grand défi de ces espaces ruraux habités : comment assurer le développement durable d'un territoire, conjuguant dynamisme économique, qualité de vie et respect de la nature.

En matière de patrimoine naturel, les Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont parmi les plus riches de France avec de nombreuses espèces animales emblématiques, une diversité de paysages unique et des espaces naturels aussi beaux que fragiles.

Aujourd'hui, les Parcs sont en première ligne des effets du changement climatique et sont des acteurs de proximité incontournables dans la conduite des politiques publiques environnementales.

Pour avoir un impact à plus grande échelle, les Parcs régionaux mènent depuis plusieurs années des projets en réseau dans de nombreux domaines dont celui de l'environnement. La création en 2015 du réseau des PNR de Provence-Alpes-Côte d'Azur a permis de structurer ce travail collaboratif et de mener des actions mutualisées avec le soutien de la Région au bénéfice de l'ensemble des acteurs du développement durable dans nos territoires.

Parmi ces actions, les Parcs réalisent des prospections et des inventaires pour améliorer les connaissances des patrimoines faunistiques et floristiques, étudient les impacts de l'aménagement du territoire pour la préservation des connectivités écologiques (trames noire, verte et bleue), mènent des opérations de sauvegarde/réintroduction d'espèces menacées ou encore des actions de sensibilisation et d'information auprès des usagers des milieux naturels. Ce livret a pour objectif de vous présenter quelques-unes de ces réalisations concrètes qui illustrent la relation intrinsèque de l'Homme avec la Nature.

Jean Mangion

Président du réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur Président du Parc naturel régional des Alpilles

Préambule

« La protection et la gestion des patrimoines naturel, culturel et paysager » est une des 5 missions fondamentales des Parcs naturels régionaux.

La biodiversité fait partie de notre patrimoine, de « nos biens communs » à préserver. La diversité des espèces et des milieux naturels constituent aussi des ressources qui doivent être préservées et gérées collectivement. La biodiversité et les écosystèmes nous rendent par ailleurs des services dits écologiques irremplaçables comme la fixation du carbone ou la protection des sols.

L'Observatoire régional de la biodiversité indique que la pression humaine, après avoir largement pesé sur la frange littorale, se reporte sur les milieux naturels et agricoles de l'arrière-pays, de la chaine des massifs du Mont-Ventoux et des Alpilles à l'ouest jusqu'aux Préalpes d'Azur à l'est, incluant les massifs du Luberon, des Baronnies provençales, du Verdon, de la Sainte-Victoire et de la Sainte-Baume. De surcroît, dans un contexte de changement climatique, cette pression humaine accrue ne peut que fragiliser davantage une biodiversité encore riche, mais très sensible. Les territoires des Parcs naturels régionaux sont en première ligne des enjeux de biodiversité et leurs rôles dans les actions de préservation sont d'autant plus importants. Les Parcs naturels régionaux sont aussi des acteurs de la protection de la biodiversité lorsqu'ils sont gestionnaires d'espaces naturels comme les réserves naturelles nationales ou régionales, les réserves de biosphère ou les sites Natura 2000.

Ce livret a pour objectif de présenter une sélection de quelques-unes des actions concrètes menées au quotidien par les Parcs naturels régionaux de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur en faveur de la biodiversité et des habitants de leurs territoires.

LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX, ACTEURS DANS LES POLITIQUES DE SUIVI DE LA BIODIVERSITÉ RÉGIONALE

Les Parcs prennent pleinement leur part dans l'Observatoire régional de la biodiversité afin de décliner des indicateurs de suivi de la biodiversité à l'échelle de leurs territoires grâce à leur expertise et aux suivis de long terme qu'ils mènent.

AGIR CONTRE LA FRAGMENTATION DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

La fragmentation des espaces naturels constitue aujourd'hui une des principales causes de l'érosion de la biodiversité observée à toutes les échelles. Cette érosion impacte également la biodiversité dite « ordinaire » ou « commune ». Ainsi, l'Observatoire régional

En bref

Trame verte et bleue

Le principe de la Trame verte et bleue est de connecter les espaces naturels entre eux pour permettre par exemple le déplacement de la faune. Instaurer de tels corridors écologiques se fait pour les milieux terrestres (trame verte) et le réseau des rivières (trame bleue).

→ Voir page 11 pour en savoir plus.

de la biodiversité montre que notre région, pourtant l'une des plus riches en biodiversité de la métropole, n'est pas épargnée. A l'instar des tendances relevées au niveau national, on observe un déclin inquiétant de l'ordre de 32% de l'abondance des oiseaux communs des milieux agricoles depuis près de 30 ans.

Pour lutter contre cette érosion de la biodiversité et la fragmentation des milieux de vie des espèces, les Parcs naturels régionaux sont très engagés dans les démarches de maintien de la continuité des milieux avec l'élaboration de la Trame verte et bleue.

LES DÉFIS DE LA TRANSITION CLIMATIQUE ET AGROÉCOLOGIQUE

La transition agroécologique, la transmission des savoir-faire écologiques et l'adaptation de nos territoires aux défis climatiques qui se profilent sont autant de chantiers majeurs qui mobilisent déjà les Parcs naturels régionaux. Ces sujets prendront une importance encore accrue et capitale dans les 20 prochaines années sur nos territoires.

TRAVAILLER EN RÉSEAU POUR MIEUX DÉFINIR ET PORTER LES POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Soucieux de partager cette connaissance et de travailler en réseau avec l'ensemble des acteurs régionaux qui œuvrent pour la préservation de la biodiversité, les Parcs naturels régionaux de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur sont également partenaires depuis la première heure des outils mutualisés comme la plateforme régionale des données naturalistes publiques SILENE.

Les Parcs, acteurs de la connaissance

L'AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES PAR DES BASES DE DONNÉES ROBUSTES

Depuis 2006, les Parcs naturels régionaux de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur ont été précurseurs en se dotant d'une base de données cartographique partagée sur la faune, c'est le Système d'Information Territorial (SIT) FAUNE. Fin 2018, cette base de données regroupe plus de 74 000 observations et recense 3 388 espèces issues des programmes d'inventaires portés par les Parcs. C'est un outil précieux de connaissance sur la biodiversité, permettant d'intégrer les enjeux de biodiversité dans les politiques d'aménagement du territoire et de définir



les politiques publiques régionales en matière de biodiversité. Depuis 2016, le déploiement de cette base de données au format mobile renforce le rôle des Parcs naturels régionaux sur l'amélioration des connaissances naturalistes et des enjeux de préservation de la biodiversité de notre région.

DES CONNAISSANCES PARTICIPATIVES AVEC DES INVENTAIRES CITOYENS DE LA BIODIVERSITÉ

Les Parcs naturels régionaux de France ont initié et développé les démarches d'Atlas de la Biodiversité Communale, aujourd'hui encouragés par les politiques publiques nationales. Les habitants sont mobilisés dans la réalisation des inventaires de la faune et de la flore de leur commune. Ces démarches sensibilisent ainsi les publics au lien qui les unit à la nature.



Inventaires citouens et inventaires communaux

Depuis 2012, le Parc naturel régional du Verdon a ainsi animé des inventaires citoyens de la biodiversité sur sept communes volontaires. Tout au long d'une année, l'objectif n'est pas tant de disposer d'un Atlas de la Biodiversité Communale, mais de partir à la découverte du patrimoine naturel d'une commune avec ses habitants, de créer du lien social et inter-générationnel sur les questions de biodiversité, de valoriser les connaissances locales et de discuter des enjeux de biodiversité de la commune en favorisant également les rencontres entre différents publics.

Cette dynamique des inventaires communaux de la biodiversité se perpétue au sein du réseau des Parcs de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec notamment les Parc des Baronnies provençales et de la Sainte-Baume qui travaillent respectivement avec 2 et 3 communes de leur territoire sur les thématiques de trames de vieux bois, de milieux ouverts et agricoles. Les Atlas de la Biodiversité Communale serviront notamment de lien pour les projets de création de Réserves naturelles régionales et de support d'accompagnement des communes dans leur révision des documents d'urbanisme.



nocturnes (La Martre).



Animations dans les Parcs

Depuis les 40 ans du **Parc naturel régional du Queyras** en 2017, les agents s'investissent dans de nombreuses animations sur le territoire : sorties, conférences, animations dans les musées.

Depuis 2012, le **Parc naturel régional de Camargue** s'est associé à la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) pour une campagne d'inventaires faunistiques avec les habitants intitulée « J'agis pour la nature en Camargue ». Des recensements ciblés sur les hirondelles, les rapaces nocturnes et les mammifères aquatiques ont notamment été initiés dans les hameaux du territoire. Le Parc est également partenaire de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) en cours de réalisation sur la commune d'Arles.





TRAME VERTE ET BLEUE : MAINTENIR ET RESTAURER LES CONNECTIVITÉS ÉCOLOGIQUES

La fragmentation des milieux naturels est une des principales causes de déclin de la biodiversité au niveau national et local. Qu'ils soient dans un contexte très rural ou dans des zones plus périurbaines, les territoires des Parcs naturels régionaux sont concernés par la réduction des capacités de déplacements, de dissémination et de reproduction de la faune et de la flore.

Un programme de recherche-développement sur le thème de la Trame verte et bleue dans les zones agricoles de l'arrière-pays provençal a été initié par 5 Parcs¹ en 2014/2015. Il a permis de développer une méthode rigoureuse et adaptée au contexte méditerranéen.

L'expertise acquise permet de compléter utilement les chartes des Parcs naturels régionaux et de nourrir les documents d'urbanisme. Un plan d'actions est en cours de définition avec les élus des communes concernées, les gestionnaires d'infrastructures et les acteurs du territoire (réflexion sur le foncier agricole notamment) sur plusieurs secteurs prioritaires et ce grâce à l'action des Parcs en partenariat avec les services de l'État et de la Région.

De par leur expertise, les Parcs accompagnent des projets d'aménagement pour éviter et limiter leurs impacts, travaillent à une adaptation des pratiques pour le maintien ou la restauration de corridors (par exemple sur les haies), ou des préconisations sur l'adaptation écologique des aménagements (passages à faune...).

En partenariat avec l'ARPE et l'IMBE (ARPE : Agence Régionale pour l'Environnement - IMBE : Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie marine et continentale).



Biodiversité et trames noires

Mobilisés sur les questions de l'éclairage public (économies d'énergie, prévention de la pollution lumineuse et des impacts sur la santé et la biodiversité), les Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur œuvrent pour la prise en compte du ciel nocturne et de ce qu'on appelle également la trame noire.

La Communauté de communes Alpes d'Azur, le **Parc naturel régional des Préalpes d'Azur** et le Parc national du Mercantour se sont lancés en août 2016 dans une démarche de labellisation « Réserve Internationale de Ciel Étoilé ». La candidature déposée en 2019 vise cette reconnaissance mondiale de la qualité de l'environnement nocturne des sites qui permettra au territoire de rayonner par son caractère exemplaire, mais également de promouvoir l'astro-tourisme. Il s'agit ainsi d'un projet structurant et ambitieux pour les trois territoires et leurs habitants dont les communes ont entrepris des initiatives de lutte contre la pollution lumineuse en modifiant leur parc d'éclairage public. Certaines ont été distinguées par le label Villes et Villages Étoilés.

Ensemble, ces démarches contribuent à faire du territoire régional un territoire d'exception reconnu à l'international, tant par la qualité de son patrimoine naturel que par l'ambition de ses actions en faveur de la transition écologique et énergétique.



Ces dernières décennies, du fait de la forte empreinte de l'Homme sur les milieux, on assiste à une érosion constante de la biodiversité de l'échelle mondiale aux échelles nationales et plus locales.

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est dotée d'un Observatoire de la biodiversité à partir de 2011. Ainsi, entre 2010 et 2014, l'artificialisation des sols a encore progressé dans notre région de plus de 15%. Les milieux naturels, agricoles ou pastoraux tels que les surfaces en herbe. les espaces cultivés, les milieux ouverts (landes, garrigues...) régressent sous la pression de l'urbanisation ou de l'installation de centrales photovoltaïques au sol. La fragmentation des espaces naturels et agricoles constitue l'une des principales causes identifiées de la régression de la biodiversité et cela à toutes les échelles.

De nombreuses espèces non protégées et non menacées, encore très communes il y a une trentaine d'années seulement, sont aujourd'hui en déclin. Désormais l'érosion de la biodiversité ne se limite plus aux espèces rares.

Après une forte pression humaine sur la frange littorale, les tendances constatées d'évolution de la biodiversité indiquent clairement aujourd'hui un report de cette pression sur l'arrière-pays provençal.

Des Alpilles à l'ouest aux Préalpes d'Azur à l'est, 8 Parcs naturels régionaux et un futur Parc naturel régional (Mont-Ventoux) doivent faire face à ces évolutions. Ils œuvrent et se mobilisent pour que la biodiversité soit préservée et qu'elle constitue un atout pour le développement de ces territoires. À l'échelle régionale, ils constituent une continuité d'espaces permettant d'agir en réseau et à de vastes échelles.



Protéger des espèces menacées et emblématiques

La préservation du Flamant rose en Camargue est un exemple de l'implication des Parcs dans les programmes de préservation de la biodiversité. L'engagement depuis plusieurs décennies des partenaires (Tour du Valat, **Parc naturel régional de Camargue**, SNPN², Conservatoire du littoral et Groupe Salins) pour la création, la maintenance, le suivi et la surveillance de l'ilot de reproduction de la colonie de Flamants roses de l'étang du Fangassier à Salin de Giraud a permis la sauvegarde d'une espèce alors menacée en Méditerranée du fait de la pression humaine sur les milieux lagunaires. De nouveaux enjeux liés aux changements climatiques sont maintenant à prendre en compte pour la préservation à long terme de cette espèce emblématique régionale.

Préservation et fréquentation : usages et accès aux plages de Camargue

Depuis 2011, le Parc naturel régional de Camargue et le Conservatoire du Littoral travaillent avec les acteurs locaux et usagers à la rationalisation de la fréquentation de la plage de Beauduc en plein cœur du Parc. La concertation a permis de limiter très fortement la circulation des véhicules sur les plages et de sectoriser ces dernières en lien avec les différents usages (baignade, kitesurf, pêche à pied...). La pointe de Beauduc bénéficie pour sa part d'un arrêté de protection depuis 2013 permettant d'optimiser la conciliation de sa fréquentation balnéaire et la préservation du patrimoine naturel (dunes, colonies de sternes naines, herbiers de zostères).

2. Société nationale de protection de la nature





Préservation et fréquentation : cas du vallon de Bouchouse

Le **Parc naturel régional du Queyras**, avec l'appui des services de l'État, a été à l'initiative de l'arrêté de protection de biotope du vallon de Bouchouse, situé sur la frontière

italienne. Celui-ci vise la protection de cinq espèces floristiques, reliques des dernières grandes glaciations. Elles sont présentes sur des berges de lacs, par ailleurs très fréquentées en période estivale.

Mis en place en 2005, cet arrêté a ensuite fait l'objet d'une importante concertation, suite au constat des difficultés de sa mise en œuvre. Au lieu d'une interdiction stricte de sortie de sentier telle que définie initialement, le Parc du Queyras a souhaité faire évoluer le dispositif en ciblant l'interdiction de fréquentation aux zones les plus sensibles. Cette concertation



s'est faite sur la base de relevés floristiques complémentaires et en associant services de l'État, élus, offices de tourisme et usagers (accompagnateurs en montagne, pêcheurs, chasseurs). Cette démarche s'est accompagnée au fil des années d'un dispositif d'information et de sensibilisation, à la fois au travers de maraudage sur site, de panneaux d'information et de supports d'interprétation.

Plus globalement, le Parc du Queyras a travaillé à la gestion des flux concernant le vallon de Bouchouse, notamment au niveau de la porte d'entrée principale du site, le col Agnel, en réalisant une étude pour son aménagement et sa requalification paysagère. Cette étude a été le point de départ d'une démarche globale de canalisation des flux, de travaux de réaménagement et de végétalisation des sentiers, de création d'un sentier d'interprétation pour délester les flux principaux et de sensibilisation menée par le Conseil départemental des Hautes-Alpes dans le cadre de l'opération Grands cols. La dernière étape, la condamnation et la revégétalisation des stationnements sauvages en bord de route du col Agnel, sera assurée par le Parc du Queyras dans les années à venir.



Grau de la Fourcade, littoral Camarguais.

© J.-E. Roche / PNRC

CHANGEMENT CLIMATIQUE: LA NÉCESSAIRE ADAPTATION

Les dernières prévisions du GREC SUD (Groupe d'experts sur le climat de la Région Sud) font état de projections à la fin du siècle pouvant aller jusqu'à une hausse des températures moyennes de +2 à +5°C dans notre région.

Tous les territoires ont un rôle à jouer sur l'atténuation des impacts et l'adaptation. Par leur approche transversale et leur connaissance des territoires, les Parcs naturels régionaux ont toute la légitimité d'intervenir. Ils sont à même, par leur expérience, de conjuguer préservation de la biodiversité et maintien de l'économie locale.

Les enjeux seront particulièrement forts pour les territoires façonnés par le trait de côte comme le Parc naturel régional de Camargue, ou pour la chaine des Parcs naturels régionaux de la Haute-Provence, dont les activités agricoles et pastorales sont étroitement dépendantes des ressources naturelles et de la ressource en eau. La fragilité des espaces de montagne, dont le Parc naturel régional du Queyras, est aussi à souligner. L'économie des stations de montagne devra nécessairement s'adapter à l'évolution de ses ressources (diminution des cumuls de neige et disponibilité de l'eau) et devra se repenser en faveur d'une diversité des pratiques respectueuses du milieu.



Le réseau Alpages sentinelles : comprendre pour adapter les pratiques pastorales

Le Parc naturel régional du Luberon et le projet de Parc du Mont-Ventoux sont investis dans le réseau Alpages sentinelles. Ce réseau a vocation à mieux comprendre les évolutions des milieux pastoraux alpins en lien avec le changement climatique. Cette démarche vise à observer, mesurer, écouter, partager

entre éleveurs, bergers, techniciens agricoles, chercheurs, gestionnaires d'espaces protégés. Ainsi, en se basant sur une méthode d'analyse rigoureuse et partagée, les Parcs contribuent à faire évoluer les pratiques pastorales pour les adapter aux conditions nouvelles du climat.



Transhumance sur le Mont-Ventoux.

© P. Aguilar / SMAEMV

DES DÉMARCHES AGROÉCOLOGIQUES DE TERRITOIRE

La préservation des terres agricoles et des espaces pastoraux constitue un enjeu important pour les Parcs, qui ont en commun d'être des espaces ruraux façonnés de longue date par la main de l'Homme. Les activités agricoles et pastorales y constituent des activités économiques de premier plan et contribuent à leur attractivité. Le maintien des terres agricoles est un prérequis pour la préservation d'un ensemble d'espèces liées à ces milieux, mais celles-ci sont également étroitement dépendantes de certaines pratiques et modes de production.

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les politiques agricoles successives ont conduit les exploitations agricoles à s'agrandir et se moderniser : remembrement, mécanisation. L'emploi des engrais et produits phytosanitaires s'est généralisé. Si l'intensification des pratiques a permis d'atteindre l'autonomie alimentaire, elle a aussi eu pour conséquence de dégrader les ressources naturelles que sont le sol, l'eau, la biodiversité et les paysages.

Face à ces enjeux agricoles et environnementaux, aggravés par le dérèglement climatique, l'agriculture n'a d'autre choix que d'adopter une nouvelle stratégie tournée

vers l'agroécologie. Plusieurs Parcs naturels régionaux ont été à l'initiative et animent, auprès d'un réseau d'agriculteurs et de partenaires, des démarches visant à expérimenter de nouvelles pratiques plus durables : allonger les rotations, réintroduire de la matière organique dans les sols, replanter des haies, des arbres isolés, semer des couverts mellifères... Telles sont les actions que les Parcs portent sur leurs territoires et qui permettent de restaurer la qualité des sols, de l'eau, des paysages et plus globalement la qualité de vie des habitants.





Plateau de Valensole, le projet REGAIN

Depuis 2014, sur le plateau de Valensole (04), le **Parc du Verdon** anime le projet agroécologique REGAIN avec la Chambre d'Agriculture 04, la Société du Canal de Provence, AgroSys, plusieurs instituts techniques et une unité de recherche. Un collectif composé d'une trentaine d'agriculteurs et de partenaires scientifiques a été monté pour travailler sur la question de la qualité des sols. L'objectif de ce travail est d'amener les agriculteurs à comprendre le fonctionnement de leur sol et de mettre en œuvre des pratiques permettant de le restaurer. Ainsi, plusieurs agriculteurs expérimentent l'enherbement en parcelle de lavandin. Ces couverts végétaux semés entre les rangs du lavandin permettent de lutter contre l'érosion des sols, apportent de la matière organique et attirent la faune auxiliaire qui consomme les ravageurs.

Un projet LIFE pour les hommes et les oiseaux

Depuis 2014, le **Parc des Alpilles** est pilote d'un programme LIFE ambitieux autour des oiseaux et des activités humaines. Parmi les 40 actions de ce programme, représentant



environ 2,4 millions d'euros, les plus notables sont celles qui ont concerné les pratiques agricoles alternatives. Un procédé innovant de lutte contre la mouche de l'olivier a par exemple été mis en place avec les oléiculteurs. Des formations sur les pratiques de réduction des pesticides ou d'enherbement ont été organisées avec les différents acteurs des filières agricoles. Un volet haies a permis la replantation de 6 km de haies et de plusieurs centaines d'amandiers. Le volet pastoral a lui concerné environ 200 ha de réouverture de milieux accompagné de mise en pâturage. Des extensions ou créations pastorales, utiles à la biodiversité et à la prévention des incendies, ont été initiées.

Mise en place de couvert végétal entre les rangs de lavandin (projet REGAIN - Verdon). © SCA3P

PRÉSERVER ET FAIRE VIVRE LES MILIEUX PASTORAUX

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur est très largement concernée par l'activité pastorale et les milieux pastoraux. Ils présentent une très grande diversité d'habitats : pelouses d'altitude, forêts alpines de pins ou de mélèzes, pelouses sèches de collines et de moyenne montagne, landes alpines, à genêt ou à buis, garrigues et maquis méditerranéens, prairies humides, forêts de chênes... Ces milieux couvrent une grande diversité de topographies, d'altitudes, de conditions climatiques, de sols, d'expositions, de végétations, de richesses faunistique et floristique.

L'élevage pastoral actuel a hérité de traditions ancestrales de valorisation de ces milieux. Il s'est adapté aux contraintes et caractéristiques des territoires, avec des systèmes de production soit sédentaires, valorisant les parcours de proximité, soit, au contraire favorisant la mobilité des troupeaux par une transhumance. Celle-ci peut se faire sur des distances plus ou moins longues et depuis les plaines et collines vers les alpages ou, au contraire, depuis les vallées montagnardes vers les zones méditerranéennes en période hivernale.

Tous les Parcs naturels régionaux de la région sont concernés par le pastoralisme et la gestion des milieux pastoraux. Ils ont vocation à favoriser la prise en compte des enjeux environnementaux dans la gestion pastorale : plusieurs outils sont déployés comme les diagnostics pastoraux, les mesures agro-environnementales, des plans pastoraux de territoire...





L'activité pastorale dans un contexte de prédation

Les Parcs soutiennent l'activité pastorale dans un contexte de prédation. Ainsi, le **Parc du Queyras** a mis en place un système de soutien aux bergers et éleveurs dès le retour du loup, au travers notamment d'un appui logistique, de la réalisation de constats de dommage, d'organisation d'ateliers techniques, du déploiement d'un réseau radio, du suivi de l'espèce, et ce, dans un climat de confiance et de transparence, garant de la réussite du dispositif.

Un concours pour valoriser les bonnes pratiques

Le **Parc de Camargue**, comme d'autres Parcs naturels régionaux, anime depuis 2010 le concours national agricole des pratiques agro-environnementales, « Prairies fleuries », sur le territoire de la Réserve de Biosphère UNESCO. Cette opération annuelle met en valeur les milieux ouverts (prairies humides et de fauche, pelouses littorales...). Ce concours valorise les pratiques des éleveurs favorisant à la fois une bonne valeur agronomique des prairies et leur richesse en biodiversité. Il permet aussi la sensibilisation de tous sur leur responsabilité en matière de biodiversité. Il démontre ainsi le lien fort entre les activités d'élevage extensives traditionnelles camarguaises et la préservation de la biodiversité.



LES PARCS, OPÉRATEURS RÉGIONAUX POUR LA CONSERVATION DES ESPÈCES MENACÉES

Territoires à forte richesse écologique, les Parcs naturels régionaux abritent des populations d'espèces rares et menacées, tant pour la flore que pour la faune. À partir des listes rouges établies aux niveaux national et régional et de leurs propres bases de données, les Parcs naturels régionaux peuvent identifier les espèces pour lesquelles il est urgent d'agir. Une fois établi le niveau de responsabilité de leur territoire pour leur conservation, ils intègrent ces enjeux dans leur charte puis élaborent des stratégies d'actions en lien avec les politiques nationales (plans nationaux d'actions, Natura 2000).

Les syndicats mixtes de Parc naturel régional sont des regroupements de collectivités publiques (communes, intercommunalités, Conseils départementaux, Conseils régionaux), ce qui les rend particulièrement pertinents pour établir des coopérations intégrant les divers partenaires des collectivités locales aux services décentralisés de l'État en passant par les experts naturalistes associatifs et les organismes de recherche. Ils facilitent la mise en œuvre de programmes de gestion conservatoire afin d'agir sur le terrain à des échelons biologiques pertinents, tels que la population d'une espèce sur un territoire.

En bref

Les listes rouges constituent l'inventaire le plus complet de l'état de conservation des espèces végétales et animales. Elle s'appuie sur une série de critères précis pour évaluer le risque d'extinction de milliers d'espèces. Ces critères s'appliquent à toutes les espèces et à toutes les parties du monde.

Les listes rouges sont donc des outils de référence pour connaître les espèces qui nécessitent des protections particulières.



Un réseau pour protéger les vautours

Le **Parc du Luberon** œuvre depuis sa création en 1977 à la préservation du Vautour percnoptère, menacé d'extinction au niveau mondial. La mobilisation du réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur et plus particulièrement les

Parcs des Baronnies provençales, du Verdon, des Alpilles et le projet de Parc

du Mont-Ventoux permet de développer une action à l'échelle régionale et ce en coopération étroite avec l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) et les associations (Conservatoire des Espaces Naturels et Ligue pour la Protection des Oiseaux).

Les actions menées incluent le renforcement des suivis de la nidification, le développement de placettes de soutien alimentaire en lien avec les éleveurs ovins et caprins, la protection des sites de nidification.

Le Parc des Baronnies provençales est également un partenaire important dans les actions de préservation des vautours. Il a été le premier espace



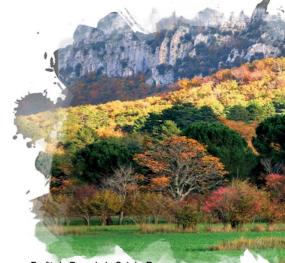
protégé alpin à accueillir une reproduction en milieu naturel du Vautour moine depuis plus d'un siècle. Le Gypaète barbu réintroduit dans les Baronnies provençales est également suivi dans le cadre du programme européen LIFE « Gypconnect » visant à rétablir les connexions entre les populations alpines et pyrénéennes.

DES MILIEUX FORESTIERS DIVERSIFIÉS AUX NOMBREUX USAGES

Avec 51% de son territoire couvert par des espaces forestiers, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur occupe la deuxième place des régions françaises les plus boisées derrière la Corse. La région, qui s'étend de la mer à la montagne, avec des sols calcaires aux sols plus acides, offre une diversité de forêts exceptionnelles en France. Les Parcs naturels régionaux sont l'expression de cette diversité : des mélézins du Queyras aux pinèdes à

Pin pignon des dunes de Camargue, en passant par les forêts boréales du Mont-Ventoux, la cédraie du Luberon, les hêtraies séculaires de la Sainte-Baume, des Baronnies provençales et du Grand Margès dans le Verdon, les forêts des Parcs sont d'une exceptionnelle variété.

Pour cette raison, les Parcs, dans leurs missions de développement et de conservation des forêts, sont des outils régionaux pertinents pour développer une gestion qui tienne compte de tous les rôles de la forêt. On parle de gestion multifonctionnelle, favorisant le développement économique des filières associées, la préservation de la biodiversité et tout l'éventail des usages de ces milieux souvent largement fréquentés.



Forêt du Parc de la Sainte-Baume. © H. Duclos - PNRSB

L'appui à la création de Réserves biologiques ou l'aide à la prise en compte par les gestionnaires forestiers des arbres remarquables ou des zones sensibles pour les espèces forestières patrimoniales (Circaète Jean-le-Blanc, chauves-souris arboricoles, insectes du bois mort...) sont des exemples d'actions menées par les Parcs naturels régionaux pour améliorer la préservation des patrimoines forestiers.



Maintenir le cycle naturel des forêts

25 à 30 % des espèces forestières animales ou végétales sont associées au « vieux » bois et au bois mort, c'est-à-dire présentant des stades de vieillissement et de sénescence comme les décollements d'écorce, cavités, fentes, branches mortes... Or, la récolte de bois se fait généralement avant la mort naturelle des arbres. Ces espèces ont donc de plus en plus de mal à accomplir leur cycle de vie.

En 2010, le projet de Parc du Mont-Ventoux et le Parc du Luberon ont engagé



une réflexion avec l'Office national des forêts et le WWF (World Wildlife Fund). Ces partenaires ont développé une méthode pour identifier un réseau d'îlots de vieux bois riche en biodiversité dans les forêts publiques et privées. Il s'agit alors de laisser en évolution spontanée de petites surfaces forestières afin de créer des zones refuges pour les espèces concernées (chauves-souris, insectes, champignons, oiseaux cavernicoles...). Dans les sites Natura 2000, le manque à gagner pour le propriétaire forestier qui s'engage dans cette « non-intervention » pendant 30 ans peut être compensé.

Cette démarche est également déployée dans de nombreux Parcs de la Région Sud (Alpilles, Sainte-Baume, Verdon, Baronnies provençales et Queyras).

La Hêtraie de **la Sainte-Baume** est reconnue comme un haut-lieu cultuel et culturel mais aussi de l'écologie et de l'histoire forestière. Le Parc, en partenariat avec l'Office

national des forêts, a permis la labellisation « Forêt d'exception® » qui distingue une gestion d'excellence des forêts domaniales en France, reconnues pour leur patrimoine unique en termes de biodiversité, de paysages, d'histoire ou de bois de grande valeur. Ensemble, le Parc et l'ONF trouvent les moyens de concilier la préservation du patrimoine biologique et l'accueil du public par exemple en portant une attention particulière aux vieux arbres.

Les Parcs, engagés pour la valorisation

De la mer à la montagne, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur est riche d'une biodiversité exceptionnelle grâce à la diversité de ses milieux. Les Parcs naturels régionaux en sont le reflet sur des territoires remarquables par leur préservation.

Cette riche biodiversité peut permettre d'envisager des activités humaines respectueuses et durables très variées qu'elles soient économiques ou récréatives. Cette nature exceptionnelle est aussi importante pour se ressourcer dans la contemplation.

Ainsi, les espaces naturels ont des fonctions multiples : par exemple, une forêt peut être utilisée pour son bois à des fins économiques, elle est le lieu de diverses activités récréatives (randonnée, VTT...), elle est aussi un lieu de stockage de carbone ou encore une protection contre l'érosion. Pour bien prendre en compte cette dimension multifonctionnelle des espaces, il est nécessaire de comprendre le fonctionnement des écosystèmes.



Les mots pour le dire

Les services écosystémiques

Les écosystèmes et plus généralement la biodiversité soutiennent et procurent de nombreux services ou fonctions dits « services écosystémiques » vitaux ou utiles pour l'humanité. Cette notion met en avant l'interaction Homme-Nature à travers les usages (sportifs, récréatifs, culturels, de ressourcement...) que nous avons de ces espaces.





Occupation de l'espace, ressources en eau, services rendus par la forêt... vallée de l'Estéron dans les Préalpes d'Azur. © A. Gamot

Identifier et évaluer les services écosystémiques

Par la proximité avec un littoral très urbanisé, les espaces naturels du Parc des Préalpes d'Azur sont très prisés pour tous types d'activités. Pour les maintenir tout en préservant les espaces, le Parc a besoin d'améliorer la compréhension du fonctionnement des écosystèmes et des usages présents dans ces milieux. Le Parc a ainsi saisi l'opportunité d'être territoire pilote dans le cadre du projet ALP'ES. Les objectifs sont d'établir une définition commune des services écosystémiques, de les cartographier à l'échelle des Alpes, et de les évaluer. En 2019, le travail se poursuit en partenariat avec les scientifiques pour évaluer les services

rendus par le bassin de l'Estéron, labellisée « rivière sauvage » en octobre 2018.

Depuis plusieurs années, le **Parc des Baronnies provençales** a engagé un partenariat de recherche appliquée pour élaborer l'Observatoire du territoire qui vise à mesurer l'évolution du territoire à travers ses composantes comme la biodiversité, l'activité agricole, la ressource en eau... Il s'agit de se doter d'un outil qui puisse guider et évaluer l'impact des politiques publiques sur le territoire dans ses dimensions écologiques et socio-économiques. La méthode, développée avec deux instituts de recherche³ dans le cadre d'une thèse, utilise l'évaluation des services écosystémiques.

^{3.} IMBE = Institut Méditerranéen de la Biodiversité et de l'Écologie marine et continentale Irstea = Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture

Les Parcs, engagés pour la valorisation



Les bénéfices socio-économiques des réintroductions d'espèces

Les réintroductions d'espèces sont un élément clé de la restauration des écosystèmes. C'est le cas des vautours dans les Alpes, disparus il y a plus d'un siècle.

Le **Parc des Baronnies provençales** est un territoire accueillant une population de Vautours fauves issue d'un programme de réintroduction commencé en 1996 à Rémuzat (26). Des réintroductions du Vautour moine et du Gypaète barbu ont été mises en place par la suite. L'exemplarité du dialogue territorial lors de ces opérations ont permis :

- le succès écologique de la réintroduction de 3 espèces de vautours avec la restauration d'une population viable de Vautours fauves,
- la restauration de la fonction d'équarrissage naturel et le développement de systèmes d'équarrissage alternatifs comme les collectes locales avec mise à disposition aux vautours et le système d'équarrissage des placettes-éleveurs,
- le développement économique local grâce à l'écotourisme.

Le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire souhaite évaluer les services rendus par les réintroductions de vautours en France. Il apparaît que le Parc des Baronnies provençales est un partenaire de choix pour évaluer objectivement les services rendus par la réintroduction des vautours et déterminer un modèle économique incluant notamment l'écotourisme. Le Parc co-pilote une étude sur les « Services écosystémiques et modèles économiques pour la restauration des écosystèmes : recommandations à partir du cas de la réintroduction des vautours ». Cette étude servira de guide de référence de portée nationale pour réussir la restauration de populations animales sauvages.



Réintroduction du Gypaète barbu dans les Baronnies provençales. © PNRBp

Les Parcs, acteurs d'une gestion durable



Gérer durablement les forêts

Au-delà de la préservation de la biodiversité forestière, les Parcs sont des acteurs privilégiés d'un développement économique durable de la filière bois en impulsant une dynamique vers une meilleure valorisation économique. Cela se traduit par exemple par le développement de la marqueterie, la promotion des bois locaux comme le bois issus du massif alpin à travers la certification Bois des Alpes™, la valorisation du Pin d'Alep suite à sa récente normalisation pour un usage en bois construction, le développement des circuits courts et la prise en compte des usages environnementaux et sociaux de la forêt. Le développement durable des filières nécessite une implication de tous les acteurs publics et privés d'un territoire. Pour ce faire, les Parcs des Baronnies provençales, du Luberon, de la Sainte-Baume et bientôt des Alpilles, animent ou ont animé des Chartes Forestières Territoriales. Elles engagent les acteurs dans des pratiques de gestion durable des forêts et les aident à monter en compétence sur la prise en compte des services non économiques de la forêt, aboutissant parfois à la rémunération des services environnementaux de celle-ci. Ces Chartes Forestières Territoriales définissent, à l'échelle de chaque territoire, une stratégie forestière concertée qui s'accompagne d'un programme d'actions à mettre en œuvre par l'ensemble des acteurs au profit du développement d'une économie forestière cohérente et soucieuse des qualités environnementales de ces territoires d'exception.



Des événements accompagnés pour un impact mesuré

Le territoire des Préalpes d'Azur est de plus en plus convoité pour l'organisation de manifestations sportives. Le Parc a élaboré fin 2017 une stratégie pour organiser des manifestations plus éco-responsables dans le but de concilier ces pratiques aptes à dynamiser la vie locale dans le respect des milieux naturels, des propriétaires, des autres usagers et acteurs locaux (agriculteurs, chasseurs...). Cette stratégie a été élaborée de manière concertée avec les services de l'État, les communes, les animateurs Natura 2000 et des acteurs économiques.

Le Parc accompagne l'organisateur sur le choix des itinéraires pour qu'ils soient compatibles avec les zones à enjeux. L'objectif est de réduire ainsi l'impact de l'évènement en matière de piétinement, d'élargissement des sentiers, de tassement des sols, de ravinement, de dérangement de la faune... Afin de limiter les répercussions des manifestations sportives, les organisateurs s'engagent à sensibiliser les participants à la gestion des déchets, à trier les déchets collectés et à communiquer un message de respect pour ces territoires remarquables.





Gestion durable des zones humides du Marais des Baux

Le sud du **Parc des Alpilles** comprend plusieurs centaines d'hectares de zones humides remarquables, récemment intégrés à la Réserve de biosphère UNESCO de Camargue. Roselières et prairies humides abritent une faune et une flore exceptionnelles, avec notamment la Loutre, le Castor, le Butor étoilé.... Réhabilitation de zones humides

et adaptation des pratiques agricoles aux contraintes d'inondation sont des actions déjà mises en œuvre. Un projet de territoire intégré plus ambitieux est à l'étude (intégrant inondations et mutations agricoles). La Réserve naturelle régionale de l'Ilon gérée par le Parc au sein du Marais des Baux est un des territoires phares pour l'appropriation du patrimoine de ces zones humides exceptionnelles.



Gestion durable des alpages

Les alpages sont une composante majeure du territoire du **Parc du Queyras**, représentant environ 1/3 de sa superficie, et le pastoralisme est un élément fort du patrimoine local. Au travers de sa charte, le Parc s'engage avec les communes à réaliser des diagnostics éco-pastoraux des alpages. Le Parc du Queyras a ainsi mis au point une base de données spécifique afin de relever et de cartographier les enjeux environnementaux : présence de drayes, de terre nue, de zones embroussaillées, de zones humides, de sites de reproduction de galliformes, etc. Ces enjeux sont ensuite transmis aux partenaires de la démarche (CERPAM, communes, éleveurs, bergers, autres usagers) et discutés afin de définir les mesures de gestion du troupeau les plus adaptées à la fois à ces enjeux, aux contraintes pastorales et aux autres activités humaines présentes sur l'alpage.



Camarque Mas du pont de Rousty 13200 Arles 04 90 97 10 40 www.parc-camargue.fr

f 🖸

Alpilles

2, boulevard Marceau 13210 Saint-Rémy-de-Provence 04 90 90 44 00

www.parc-alpilles.fr

f (i)

Sainte-Baume

Nazareth - 2219 CD80 - Route de Nans 83640 Plan d'Aups Sainte-Baume 04 42 72 35 22

www.pnr-saintebaume.fr

f 🖸

Luberon

60, place Jean-Jaurès - BP 122 84404 Apt 04 90 04 42 00

www.parcduluberon.fr

f (i)

Baronnies provençales 575, route de Nyons

26510 Sahune 04 75 26 79 05

www.baronnies-provencales.fr

f 🕝 🔰 🖸

830, avenue du Mont-Ventoux

www.smaemv.fr

Mont-Ventoux.

84200 Carpentras 04 90 63 22 74

f 🖸

Verdon

Maison du Parc Domaine de Valx 04360 Moustiers-Sainte-Marie 04 92 74 68 00

www.parcduverdon.fr f 🖸

Préalpes d'Azur

1, avenue François Goby 06460 Saint-Vallier-de-Thiey 04 92 42 08 63

www.pnr-prealpesdazur.fr f 🕝 🔼

Queyras

La ville 05350 Arvieux 04 92 46 88 20 www.pnr-queyras.fr

Crédits Conception-rédaction : Réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur, les services de la Région et Le fil conducteur / Francine Brondex. Mise en page : Régis Lesserteur - Impression : Facimprimeur, 06300 Nice

Une autre vie s'invente ici



















